

# LEGENDE DU PLAN DE LOCALISATION DES OAP

NB: Les orientations générales, non localisées qui s'appliquent sur l'ensemble du périmètre, ne font ici l'objet d'aucun graphisme donc n'apparaissent pas sur ce plan.  
Il convient de se reporter aux OAP pour la totalité des OAP applicables dans le périmètre du PSMV.

- Périmètre d'application du PSMV et des OAP
- Principaux monuments de la ville close
- Espaces bâtis (se reporter au Plan Réglementaire pour leur statut de protection)
- Espaces libres soumis à conditions particulières dans le Règlement (dominantes végétale et minérale)
- Ordonnance végétale (se reporter au Plan Réglementaire et au Règlement pour leur application)

## A. PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE BÂTI :

**Conservation et mise en scène des vues remarquables sur la collégiale et Notre-Dame-la-Blanche (A2.1)**

- Vue remarquable sur la collégiale ou sur Notre-Dame-la-Blanche à conserver et à mettre en valeur

**Mise en valeur des séquences urbaines et architecturales intéressantes (A2.2)**

- ⊛ Immeuble protégé marquant une séquence architecturale urbaine et remarquable
- \* Élément marquant une séquence architecturale urbaine et remarquable
- Espace libre à soigner pour mettre en valeur la séquence architecturale et urbaine
- Front bâti ou clôture sur une séquence urbaine remarquable, à soigner particulièrement

**Visibilité des constructions depuis l'extramuros (A2.3)**

- Façades, toitures (au moins partiellement) visibles depuis l'extramuros
- Point de vue depuis les promenades où les façades, toitures sont visibles
- Façades, toitures (au moins partiellement) visibles depuis le mail
- Point de vue depuis le mail où les façades, toitures sont visibles

## B. PAYSAGE URBAIN ET ESPACES PUBLICS :

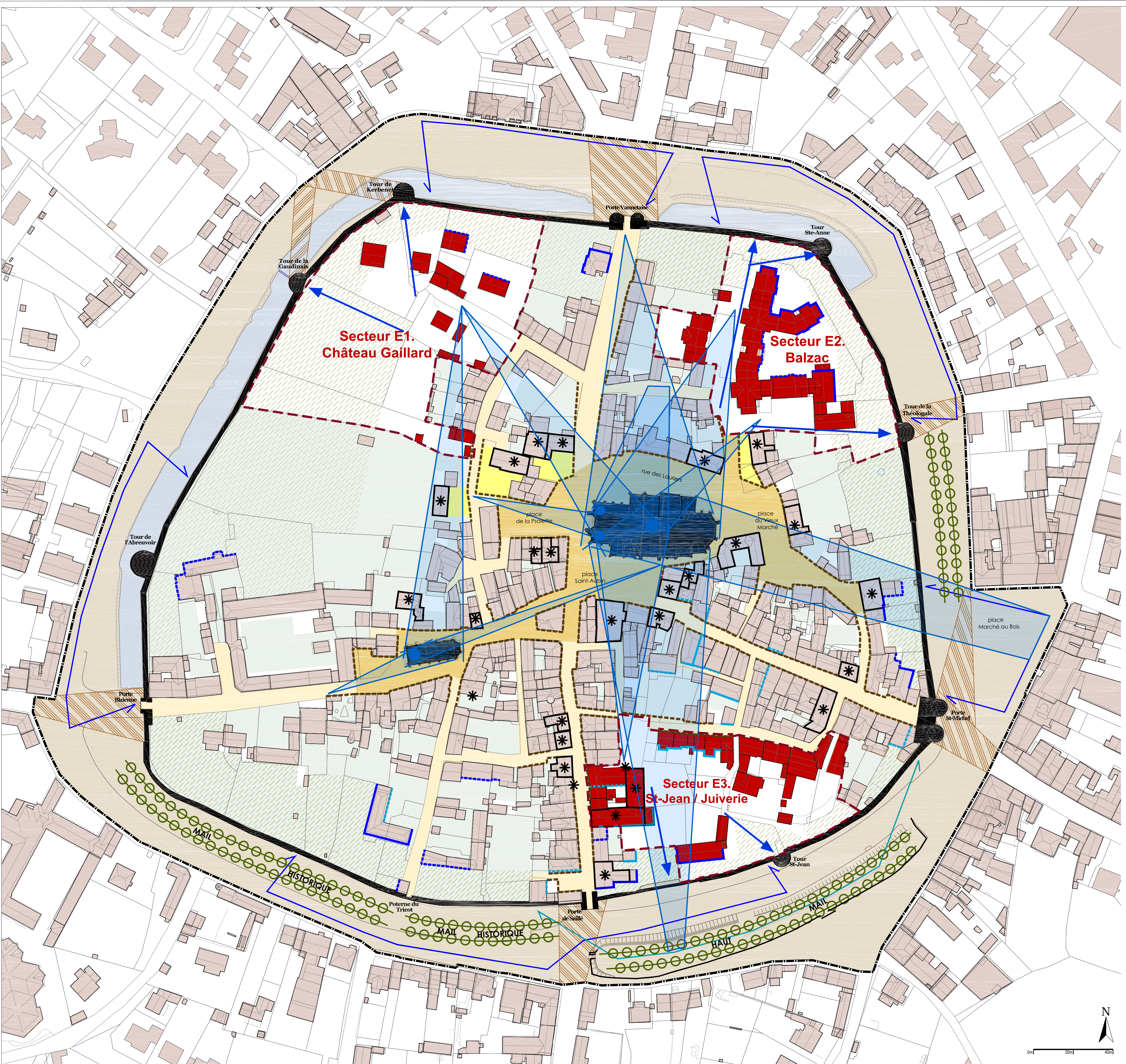
- Promenades ceinturant les remparts avec les douves conservées au nord (B2.1)
- Cône de vue sur les portes de ville depuis les rues des faubourgs (B2.1)
- Abords de la collégiale et de Notre-Dame-la-Blanche (B2.2)
- Autres espaces publics de l'intramuros (B2.3)

## C. JARDINS ET BIODIVERSITE :

- Ensemble de jardins au contact des remparts pour la mise en valeur des remparts
- Vue sur les remparts ou les tours depuis l'intramuros (voir plans détaillés des secteurs de projets)

## E. SECTEURS POUVANT RECEVOIR UNE OPERATION D'ENSEMBLE :

- E1. Secteur Château Gaillard | voir plans détaillés par secteur dans le cahier des OAP
- E2. Secteur Balzac
- E3. Secteur Saint-Jean / Juiverie
- Bâtiment existant inclus dans une OAP par secteur (se reporter au Plan Réglementaire pour voir leur statut de protection)



# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE GUERANDE

révision du  
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

## B4/ Plan de localisation des parcelles concernées par les OAP\*

\*Orientations d'Aménagement et de Programmation  
NB: Les secteurs hors périmètre du PSMV peuvent être soumis aux OAP du Plan Local d'Urbanisme; il convient de s'y reporter

